

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27/05/2024**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procurations
15	14	0

L'an deux mille vingt et quatre, le vingt-sept mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
**21/05/2024**

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Aurore FILHOL.

**Secrétaire de Séance :** Anastasia KWIATKOWSKI.

**Procurations :**

**Renforcement du réseau d'eau de Pariols**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	1

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la capacité du réseau d'eau desservant le secteur de Pariols est insuffisante.

Elle indique qu'il est nécessaire, afin d'alimenter des terrains constructibles, de réaliser un renforcement du réseau d'eau potable existant DN63 PVC en DN 90 PEHD entre les lieux-dits Barbet et Pariols.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable (SMAEP) de Montbazens-Rignac, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à ..... 144 258,07 € HT y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Madame le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du SMAEP de Montbazens-Rignac, la contribution restant à la charge de la commune est de ..... 25 794.08 € HT

Il appartient au conseil municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Centre des Finances Publiques et de notifier au syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Vu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De demander au SMAEP de Montbazens-Rignac d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités,
- De s'engager à verser au Centre des Finances Publiques la somme de 25 794.08 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du SMAEP de Montbazens-Rignac,

- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de Montbazens-Rignac.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**

